



FONGICIDE contre les maladies des céréales*

*Cf. tableau des usages.



Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- N,N-Diméthyldecane-1-amide

Classification RAC : 3-7

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 2110178

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : bixafen
Teneur : 75g/l, soit 7.43% (m/m)
Famille chimique : carboxamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : prothioconazole
Teneur : 150g/l, soit 14.85% (m/m)
Famille chimique : triazolinthione
Mode d'action : Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Description

Le produit est un fongicide composé de deux substances actives des familles chimique SDHI (inhibiteurs de la succinate déshydrogénase) et triazolinthione : bixafen et prothioconazole. Le produit se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa persistance sur de nombreuses maladies des céréales.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement le produit, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve du pulvérisateur remplie au deux tiers, le système d'agitation étant en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire. Agiter la préparation après un stockage au froid et durant l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION ET ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS REQUIS				
	PROTECTION NE VUS/NE S'EMPÊCHE PAS	APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR (EPI, CULOTTE, GANTS, PROTECTEUR D'YEUX/LE CASQUE)		NE TRAVAILLEZ PAS EN CAS DE PLUIE	PROTECTEUR D'ENTRAÎNEMENT
GANTS EN NITRILE (NF EN ISO 3745:2011) (résistance EP EN ISO 12877:2015) ou à usage unique (NF EN ISO 22868:2015)	✓	✓	✓	✓	✓
EPI VERTEBRATAIRE conforme à la norme NF EN ISO 21088:2015	✓	✓	✓	✓	✓
EPI PARTIEL (selon catégorie d'équipement individuel) conforme à la norme NF EN ISO 21088:2015	✓	✓	✓	✓	✓
PROTECTEUR RESPIRATOIRE (selon norme NF EN 149:2001) (selon norme NF EN 12877:2015)	✓	✓	✓	✓	✓

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de préparation, dans ce cas, les gants ne doivent être portés que à l'extérieur de la cuve et doivent être retirés après utilisation à l'extérieur de la cuve.

**En cas de contact avec le produit, nettoyez.

†L'Association des Films contre les gaz et autres organismes (AFG) de couleur blanche en film anti-bouillie (AFB) ou noir à usage agricole des produits de traitement concernent le produit Aviator Xpro. Les autres ne doivent pas être utilisés.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit



raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	-

Tableau des usages et doses autorisées

le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P391 - Recueillir le produit répandu.
 P410 - Protéger du rayonnement solaire.
 P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les céréales à paille.
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les crucifères oléagineuses de printemps.
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les crucifères oléagineux d'hiver
 SPa1 - Pour éviter le développement de résistances aux substances actives bixafen et prothioconazole, le nombre d'application de la préparation AVIATOR XPRO est limité à 1 application maximum par campagne sur céréales à paille.

Délai de rentrée

24 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre. Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant la phase mélange/chargement et l'application.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
 SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
 S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -5°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Helminthosporiose, Rouille jaune, Rouille brune, Piétin-verse, Rouille noire, Oïdiums, Septorioses, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1a, 6a
Orge	Ramulariose, Rhynchosporiose des céréales, Rouille naine, Oïdiums, Piétin-verse, Rouille jaune, Helminthosporiose (D. teres), Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.0111/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a
Triticale	Helminthosporiose, Rouille jaune, Rouille brune, Piétin-verse, Rouille noire, Oïdiums, Septorioses, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1a, 6a
Epeautre	Helminthosporiose, Rouille jaune, Rouille brune, Piétin-verse, Rouille noire, Oïdiums, Septorioses, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1a, 6a
Seigle	Rhynchosporiose des céréales, Rouilles, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 69		1a, 6a
Avoine	Oïdiums, Piétin-verse, Rouille couronnée, Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium)	1.2511/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61		1a, 6a
Lin	Oïdiums	0.8111/ha		30	1b, 1c
Colza	Alternariose, Mycosphaerella brassicicola, Phoma, Oïdiums, Sclérotiniose, Cylindrosporiose	0.8111/ha		30	1b, 1c
Moutarde	Alternariose, Mycosphaerella brassicicola, Phoma, Oïdiums, Sclérotiniose, Cylindrosporiose	0.8111/ha		30	1b, 1c
Navette	Alternariose, Mycosphaerella brassicicola, Phoma, Oïdiums, Sclérotiniose, Cylindrosporiose	0.8111/ha		30	1b, 1c

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques



1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les céréales à paille.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les crucifères oléagineuses de printemps.

1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les crucifères oléagineuses d'hiver.

6. Divers

6a. . SPa1 - Pour éviter le développement de résistances aux substances actives bixafen et prothioconazole, le nombre d'application de la préparation JETTANO SMART est limité à 1 application maximum par campagne sur céréales à paille.

Champ d'activité

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes, le produit s'emploie du début montaison à la floraison (stades BBCH 30 à 61 sur orge et avoine; stades BBCH 30 à 69 sur blé, épeautre, triticale et seigle).

Il peut être appliqué seul dans tout programme de protection.

Le produit peut s'utiliser sur céréales destinées à la production de semences.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Pour éviter le développement de résistances aux substances actives bixafen et prothioconazole, le nombre d'application de la préparation AVIATOR Xpro est limité à 1 application maximum par campagne sur céréales à paille.

Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec le produit, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la Note commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille.

Bayer CropScience France recommande également :

- D'utiliser le produit en application préventive ou le plus tôt possible dans le cycle des maladies.
- De respecter les doses homologuées.

Classification FRAC

3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Le produit s'utilise dans des volumes d'eau allant de 100 à 300 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

Agiter la préparation après un stockage au froid et durant l'application.

Conditions du milieu

Ne pas traiter en cas d'hygrométrie inférieure à 60% et par des températures supérieures à 25°C.

En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.

Mesures de protections des individus



Aviator
Xpro

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Aviator® Xpro 75 g/l bixafen 150 g/l prothioconazole AMM n°2110178 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



Attention H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)